

**Direction générale**

1960, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Téléphone : 450 424-8000, poste 231

Télécopieur : 450 455-3877

Courriel : directiongenerale@ville.saint-lazare.qc.ca

Le développement durable :
Se prendre en main...
 Aujourd'hui pour demain

Le 20 août 2019

Directeur de la Direction générale de l'évaluation
 Environnementale et stratégique
 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 675, Boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

Projet : Stabilisation d'urgence des talus et des berges de la rivière Quinchien
 sur le territoire de la ville de Saint-Lazare

Sujet : Demande de modification au Décret 1042-2018, 7 août 2018, en vue de
 le prolonger au-delà de la date du 15 octobre 2019

Notre ☞ : 0920-400 (37388) vol.8 Demande de soustraction

Votre ☞ : 3216-02-064

Bonjour,

Par la présente, la Ville de Saint-Lazare vous demande une modification au Décret 1042-2018, émis officiellement le 7 août 2018 et se terminant le 15 octobre 2019. Notre demande consiste à ce que ce Décret soit modifié de façon à ce qu'il soit prolongé jusqu'au 15 octobre 2020, pour les raisons qui vous seront expliquées dans cette lettre. Ce décret nous donnait l'autorisation de soustraire, en vertu de l'article 31.7.1 de la nouvelle LQE, son projet de stabilisation des talus et des berges de la rivière Quinchien de la procédure régulière d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévu par la Loi (art. 31.1).

Le projet a officiellement débuté le 8 juillet dernier et l'entrepreneur qui exécute les travaux est la « Compagnie Loiselle Inc. » Ce projet est évalué à près de 16 M\$. La durée de ce projet a été évaluée à environ 22 semaines et à moins d'indications contraires, il devra être arrêté le ou vers le 4 octobre 2019 puisqu'il a été démontré par les ingénieurs du MTQ, que les conditions de terrain ultérieures à cette date pourraient causer des risques de glissement de terrain

par la présence de la machinerie lourde et de camions. Entre le 8 juillet et le 4 octobre 2019, il y a seulement 13 semaines de travail. Nous savons d'ores et déjà qu'il faudra poursuivre les travaux au-delà du 15 octobre 2019.

Plusieurs raisons motivent le fait que nous n'avons pas pu débiter les travaux avant le 8 juillet dernier et voici une courte énumération de ceux-ci :

-Il a fallu préparer un 2^e appel d'offres de services professionnels pour mandater une firme en génie civil puisqu'il n'y a pas eu de dépôt de soumissions lors du premier appel d'offres. Cela a eu pour conséquence de reporter l'échéancier sur près de six (6) semaines;

-L'estimation des coûts de ce projet évalué à 8M\$ est passée à près de 16 M\$, après que les plans et les devis furent préparés par la firme en génie civil. Cela a eu pour conséquence de reporter l'échéancier des travaux sur plusieurs semaines, afin de confirmer la disponibilité des fonds supplémentaires nécessaires auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi qu'à la Ville qui participe à environ 25%. Le règlement d'emprunt numéro 1066 a été préparé par la Ville, au montant de 3M\$. Les travaux qui étaient prévus en hiver 2018-2019 ont dû aussi être reportés pour cette raison;

-Il a fallu préparer un 2^e appel d'offres pour les travaux de déplacement des branchements privés électriques sur la rue Charbonneau pour accorder un contrat à un entrepreneur électrique puisqu'il n'y a pas eu de dépôt de soumissions lors du premier appel d'offres. Ces travaux sont nécessaires puisque le réseau électrique situé à l'arrière des propriétés du 764 au 776 rue Charbonneau doit être relocalisé à l'avant de ladite rue. Cela aura donc pour conséquence que les travaux de stabilisation des sites numéros 12 et 15 devront être réalisés après le 15 octobre si les conditions de terrain le permettent et dans le cas où ce ne serait pas possible, ils devront être reportés après le 15 décembre 2019, pour se poursuivre en hiver ou au printemps 2020. Il est important de préciser que le fait de poursuivre les travaux en période hivernale, consiste à des mesures d'atténuation initialement prévues au projet et qu'il n'y aura donc pas d'impacts supplémentaires en lien avec le déplacement de certaines interventions en hiver;

-Lors de la préparation des plans et devis, il y a eu plusieurs conférences téléphoniques et des discussions avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que le Ministère des Pêches et Océans Canada (MPO), au sujet du type de végétalisation et d'espèces arbustives à préconiser dans les talus, les plateaux et les enrochements. Considérant que ces activités sont d'extrême importance et qu'ils sont de l'ordre de 25% du coût global des travaux, cela a eu pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres qui a eu lieu le 7 mai 2019 pour être ouvert le 6 juin 2019. Il est important de spécifier qu'il n'y aura pas d'impacts supplémentaires à faire ces travaux de végétalisation au printemps 2020 et que tout cela a déjà été discuté avec les intervenants au dossier lors des conférences téléphoniques. De plus, pour assurer la pérennité des plantations, il est préférable d'effectuer ce type d'intervention au printemps plutôt qu'à l'automne.

Donc, en date de ce jour et conformément au calendrier des travaux de la compagnie Loisselle Inc., les travaux qui resteront à compléter après le 15 octobre 2019 se résument comme suit :

- L'Excavation de masse de certains sites tels que les numéros 12, 12.5 et 15 (voir la carte ci-jointe);

-L'ensemencement hydraulique des talus et des plateaux ainsi que la plantation des espèces arbustives sur les sites numéros 12, 12.5 et 15;

-L'enrochement des berges de tous les sites, sauf les sites 1, 10, 13 et 14, qui devrait être complété avant le 15 octobre 2019. L'enrochement des berges pourra être réalisé après le 15 octobre 2019, à condition que les travaux d'excavation de masse soient complétés en vue de profiler les talus et les plateaux de chacun des sites. Cette condition permet d'exécuter les travaux en toute sécurité, sans risque de glissement de terrain.

-La mise en place du terreau de plantation dans les enrochements pour tous les sites, sauf pour les sites 1,10, 13 et 14, qui devraient être complétés avant le 15 octobre 2019, et protégé par une membrane géotextile appropriée;

-Les travaux de végétalisation dans les enrochements à chaque site devront être effectués au printemps 2020, après la crue des eaux de la rivière Quinchien (vers la mi-mai) et se terminer avant la fin du mois de juin 2020;

-Les travaux de remise en état des chemins d'accès se poursuivront par la suite, après la fin du mois de juin 2020.

À titre de directeur général de la Ville de Saint-Lazare, je remets à vos bons soins l'analyse de cette demande, en espérant que j'ai su vous exprimer son importance pour la modification au décret numéro 1042-2018 et que les raisons qui la motivent sont à votre entière satisfaction. Je vous remercie de l'attention que vous lui porterez et vous prie d'accepter l'expression de nos meilleures salutations

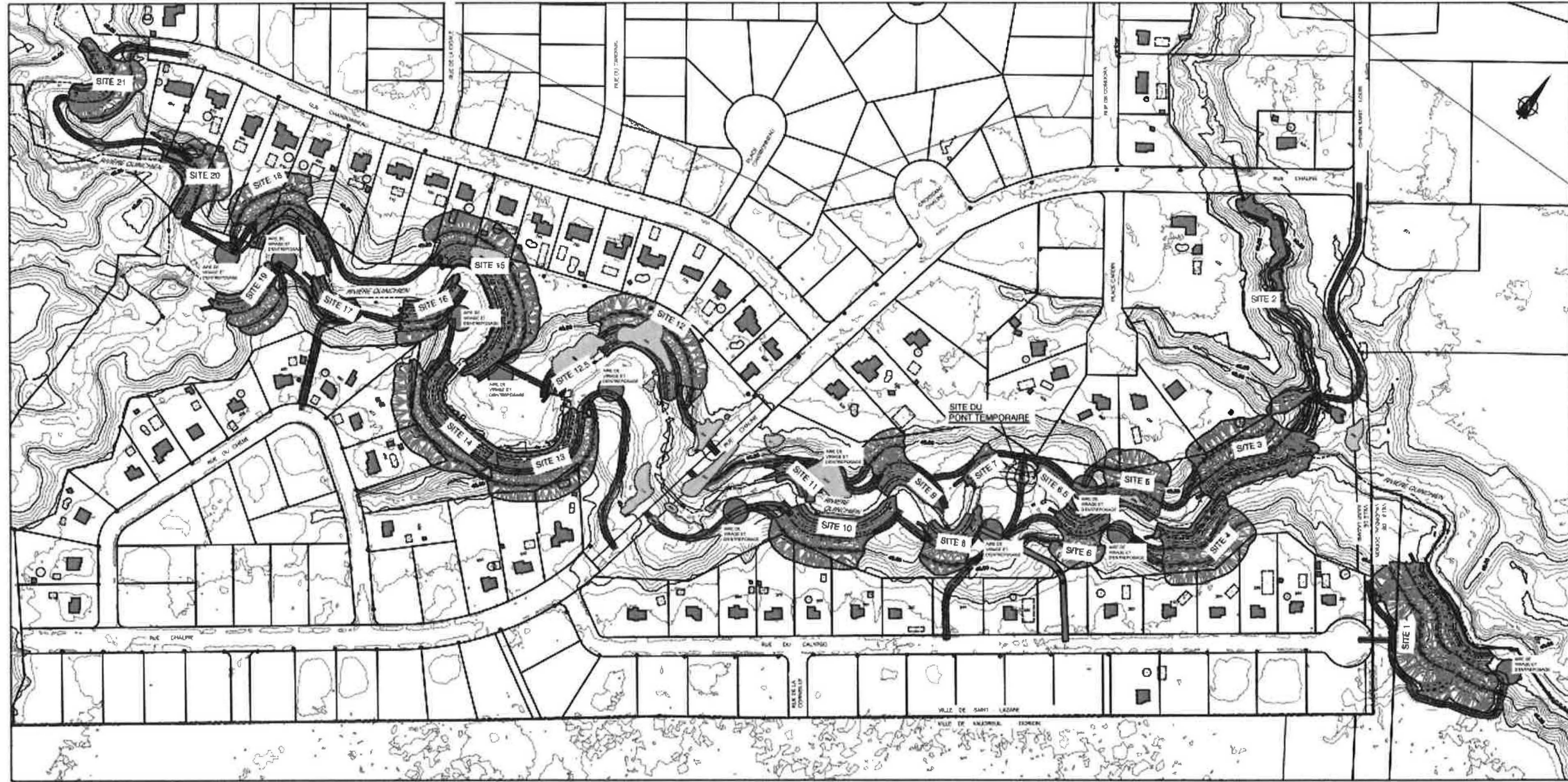


Serge Tremblay

Directeur général

p.j. : Carte des sites de stabilisation

c.c. : Mme Nathaly Rayneault, Greffière
Patrick Descheneaux, Directeur des infrastructures et travaux publics
Marc Côté, Gestionnaire de projets



Plan d'ensemble montrant les 23 sites de stabilisation des talus et d'enrochement des berges dans le secteur Vallée Chaline

Échelle : Aucune
Date : 20 août 2019